



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2009

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
GC/HA/NMT/AD/2009

Publication faite en conformité de l'article L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

L'An deux mille neuf, le 9 novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la ville du Pré Saint-Gervais régulièrement convoqué le 3 novembre 2009 s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard COSME, Maire.

Etaient présents :

M. Gérard COSME, Maire, Mme Martine LEGRAND (à partir de 19h50), M. Jean-Luc DECOBERT, M. Julien RENAULT, Mme Anna ANGELI, Mme Nicole REGNIER, M. Saïd SADAoui, Mme Joëlle-Dunia MUTABESHA, M. Denis BAILLON, Maire Adjoint.

M. Edgard ABERLE, M. Charles AMARA, M. Georges INCERTI-FORMENTINI, Mme Gisèle BORSELLINO, Conseillers municipaux délégués.

Mme Laetitia DEKNUDT, Mlle Marlène DOINE, M. Walter PINNA, Mme Monique GROS, M. Ali MOULAY, Mme Elena ESTEVE, M. Arold JANDIA, Mme Martine BAUDAERT, M. Jean-Marc ROBINET, Mme Karin ROLLA, M. Didier HEROUARD, Mme Christine FRELAND, Mme Mariama LESCURE, M. Serge VOLKOFF, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés :

Mme Martine LEGRAND, Maire Adjoint, représentée par Mme Nicole REGNIER, Maire Adjoint (jusqu'à 19h50),

M. Mathias OTT, Maire Adjoint, représenté par M. Jean-Luc DECOBERT, Maire Adjoint,

Mme Corinne ATZORI, Conseillère municipale, représentée par M. Jean-Marc ROBINET, Conseiller municipal,

Mlle Anahi UBAL RETAMOZO, Conseillère municipale, représentée par M. Georges INCERTI-FORMENTINI, Conseiller municipal,

Mme Martine GANEM-COHEN, Conseillère municipale, représentée par Mme Laetitia DEKNUDT, Conseillère municipale,

Mme Catherine SIRE-SABADO, Conseillère municipale, représentée Mme Mariama LESCURE, Conseillère municipale.

Etait absent :

M. Raphaël SCIALOM.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19h40 et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Monique GROS, Conseillère municipale, dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que, conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, le groupe « A Gauche Autrement » présentera un vœu à la fin de la séance. Il portera sur la situation des travailleurs sans-papiers qui font grève à la Porte des Lilas.

➤ **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2009**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2009 à l'approbation de l'assemblée délibérante et invite les conseillers à faire part de leurs observations.

En l'absence d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.



**TABLEAU DE PRESENTATION
DE L'ORDRE DU JOUR**

N° D'ORDRE	SUJET	RAPPORTEUR
	Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 12 octobre 2009	
1	FINANCES - Affectation du résultat Ville 2008 et vote du Budget supplémentaire de la Ville 2009.	JL. DECOBERT
2	FINANCES - Modification du tableau des subventions accordées aux associations et organismes extérieurs, pour l'année 2009.	M. Le Maire
3	VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL relatif à la régularisation des travailleurs sans-papiers du tramway Porte des Lilas.	S. VOLKOFF



1. FINANCES – Affectation du résultat Ville 2008 et vote du budget supplémentaire de la ville 2009.

Rapporteur : Jean-Luc DECOBERT

Mes chers collègues.

L'objectif d'un budget supplémentaire est de deux ordres. Premièrement, il permet d'affecter et d'utiliser le résultat du compte administratif de l'année précédente. Deuxièmement, il apparaît comme un budget d'ajustement des différents comptes, permettant de prendre en considération les évolutions des recettes et des dépenses de la ville intervenues depuis le début de l'année.

Il s'agit donc ici de prendre en considération le résultat du compte administratif 2008, excédentaire de 3 528 042 €, que nous avons acté lors du Conseil municipal de juin dernier. Il vous est demandé aujourd'hui d'affecter ce résultat à hauteur de 630 116 € dans les recettes de fonctionnement, et pour 2 897 926 € en recettes d'investissement.

Les principales évolutions prises en compte par le budget supplémentaire pour la section de fonctionnement sont les suivantes : D'abord, il faut remarquer l'augmentation d'un certain nombre de dotations et subventions à hauteur de 358 000 €, et de produits exceptionnels pour 180 000 €. Ensuite, nous profitons de ce budget supplémentaire pour prendre en considération l'évolution du marché immobilier. En effet, comme vous le savez, nous percevons une taxe sur les transactions immobilières. Or depuis le début de l'année, le marché immobilier a connu des difficultés. Nous proposons donc de diminuer l'inscription budgétaire sur ce poste de 518 000 €. En faisant les plus et les moins des recettes et dépenses de fonctionnement et en incorporant le résultat affecté de 630 116 €, nous arrivons à un total de recettes supplémentaires disponibles pour le budget de fonctionnement de 1 175 395 €.

Ce montant nous permet de revoir certaines dépenses de fonctionnement. Soit pour les réduire. Car nous avons inscrit sur certaines lignes des sommes que nous n'allons pas dépenser. Soit pour les augmenter. Ainsi nous voyons l'augmentation des charges à caractère général de 1 071 375 €, représentant l'évolution de plusieurs lignes. La plus importante d'entre elles est l'ajout de 105 000 € pour le contrat de Léo Lagrange car la fréquentation des centres de loisirs nous amène à revoir à la hausse cette dépense. Les frais de personnels sont réduits de 45 700 € par rapport à l'inscription budgétaire initiale. Enfin, nous inscrivons des charges exceptionnelles à hauteur de 94 700 €, notamment pour prendre en compte le reversement d'une subvention que nous avons indument perçue puisqu'elle était destinée à la ville de Pantin.

S'agissant de la section d'investissement, nous affectons une somme de 2 897 926 € de recettes supplémentaires. Cela va nous permettre d'une part de financer de nouveaux investissements sur l'année 2009, et d'autre part, de désinscrire l'emprunt qui avait été inscrit. En effet, pour la première fois depuis de très nombreuses années, nous sommes en mesure d'autofinancer l'ensemble des investissements de l'année. Nous avons inscrit, au budget primitif, un montant de 620 127 € pour un emprunt en 2009. Compte tenu des recettes dont nous disposons, nous n'aurons pas la nécessité d'appeler cet emprunt. Pour le surplus des dépenses supplémentaires, ce sont soit des dépenses qui ont déjà été réalisées depuis le début de l'année mais qui n'étaient pas financées car pas prévues, soit des acquisitions nouvelles (une laveuse pour 110 000 €, un véhicule benne à ordures etc.). Nous notons également divers gros travaux d'entretien technique à hauteur de 232 000 €.

Le détail de toutes ces évolutions, poste par poste, a bien entendu été communiqué à la commission des finances qui s'est tenue la semaine dernière.

.....

M. LE MAIRE :

Y a-t-il des observations ? Non. Je sou mets donc cette délibération à votre approbation.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à 5, L 2312-1 à 4, L 2313-1 et suivants, R 2311-11 à 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n°012/2009 du Conseil municipal en date du 30 mars 2009 approuvant le budget primitif Ville de l'exercice 2009 ;

Vu la délibération n°033/2009 du Conseil municipal en date du 29 juin 2009 approuvant le compte administratif Ville de l'exercice 2008;

Vu la réunion de la commission des finances le 5 novembre 2009 ;

Il convient de souligner que l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit, après l'approbation du compte administratif, l'affectation du résultat de fonctionnement lorsque celui-ci est excédentaire, dans la section d'investissement et celle de fonctionnement.

LE RAPPORTEUR ENTENDU,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 30

Contre : 2 (M.HEROUARD, Mme FRELAND)

A LA MAJORITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ **D'affecter le résultat budget Ville 2008 dans les conditions visées ci-après.**

Etant rappelés les résultats de l'exercice 2008 (délibération 033/2009) :

	EXECUTION DU BUDGET	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2008	SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 056 810,42	22 738 068,54	2 681 258,12
	SECTION D INVESTISSEMENT	5 588 447,15	5 066 173,07	-522 274,08
RESULTATS DU 31/12/07 REPORTEES EN 2008	SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 029 204,66	20 875 988,89	846 784,23
	SECTION D INVESTISSEMENT	5 917 221,77	6 802 706,42	885 484,65
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2008 (HORS RESTES A REALISER)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 056 810,42	23 584 852,77	3 528 042,35
	SECTION D INVESTISSEMENT	5 588 447,15	5 951 657,72	363 210,57
TOTAL (HORS RESTES A REALISER)		25 645 257,57	29 536 510,49	3 891 252,92
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2008 REPORTEES EN 2009	EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	EN SECTION D INVESTISSEMENT	675 763,36	0,00	-675 763,36
TOTAUX CUMULES AU 31/12/2008 AVEC RESTES A REALISER	EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 056 810,42	23 584 852,77	3 528 042,35
	EN SECTION D INVESTISSEMENT	6 264 210,51	5 951 657,72	-312 552,79
TOTAL (AVEC RESTES A REALISER)		26 321 020,93	29 536 510,49	3 215 489,56

AFFECTATION DU RESULTAT :**SECTION INVESTISSEMENT**

1) Le résultat de la section investissement 2008 ressort à :	363 210,57
Ce résultat est reporté en solde d'exécution de la section d'investissement (compte en recette 001)	
2) Le solde des restes à réaliser ressort à :	-675 763,36
3) = (1- 2) Soit un solde de financement d'investissement à couvrir de :	-312 552,79
4) Pour couvrir ce solde à financer, et financer les nouveaux besoins d'investissement, il est affecté une partie de l'excédent de fonctionnement (compte 1068) :	2 897 926,01

SECTION FONCTIONNEMENT

5) Le solde est affecté en résultat de fonctionnement reporté (compte en recette 002) :	630 116,34
6) = (3+4+5) TOTAL REPARTI	3 215 489,56

Cette affectation se traduira par les écritures suivantes :

En recette Compte 001	363 210,57
En recette Compte 1068	2 897 926,01
En recette compte 002	630 116,34

- ✓ **De voter le budget supplémentaire 2009 de la ville, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après la reprise des restes à réaliser de l'exercice précédent, de la manière suivante :**

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitres	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 071 375,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-45 700,00
65	Autres charges de gestion courante	70 220,00
66	Charges financières	7 200,00
67	Charges exceptionnelles	94 700,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-22 400,00
Total dépenses de fonctionnement		1 175 395,00

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitres	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	117 837,44
70	Produits des services, du domaine et venes diverses	75 600,00
73	Impôts et taxes	-518 000,00
74	Dotations, subventions et participations	358 002,00
75	Autres produits de gestion courante	315 800,00
77	Produits exceptionnels	183 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 039,22
002	Résultat de fonctionnement reporté	630 116,34
Total recettes de fonctionnement		1 175 395,00

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitres	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	47 500,00
204	Subventions d'équipement versée	33 200,00
21	Immobilisations corporelles	1 812 915,34
16	Emprunts et dettes assimilées	23 500,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	13 039,22
041	Opérations patrimoniales	64 567,65
	Restes à réaliser	675 763,36
Total des dépenses d'investissement		2 670 485,57

Section d' Investissement

Recettes

Chapitres	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	-86 116,46
16	Emprunts et dettes assimilées	-620 127,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 971 351,01
040	Opération d'ordre de transfert entre section	-22 400,00
041	Opérations patrimoniales	64 567,65
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	363 210,57
Total recettes d'investissement		2 670 485,57

2. FINANCES - Modification du tableau des subventions accordées aux associations et organismes extérieurs pour l'année 2009.

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Suite aux demandes formulées par des associations et organismes extérieurs, il convient de modifier le tableau des subventions qui leur sont accordées pour 2009 de la manière suivante :

Organisme extérieur/ Association	BP 2009	BS 2009		Montant total subvention 2009
			Fonds de réserve ou projets spécifiques	
CCAS	942 320 €	+ 67 200 €		1 009 520 €
L'association AADEF- Médiation Enfance Famille	-	+ 900 €		900 €
ESGL	12 000 €	+ 1 500 €		13 500 €
UNC	1 500€		+ 1 200 €	2 700 €
EMGM	280 000€	+ 8 000 €		288 000 €
ACAP	6 000€	+ 600 €		6 600€
CUCS : CINEMAS 93	-	+ 500 €		500 €
La Boule trou marin	80 €	+ 150 €		230 €

Pour être plus précis. Concernant le CCAS, cette somme supplémentaire de 67 200 € finance en partie l'opération-tiroir réalisée avec la ville afin de rentrer dans les bases de demande de subventions pour le bâtiment récemment mis à sa disposition. Pour l'ESGL, cela servira à l'organisation d'une manifestation. Le supplément accordé à ACAP est destiné notamment à aider à l'achat d'un séjour, prix d'un concours qu'ils organisent. Je rappellerai également que la somme attribuée à CINEMAS 93 est une subvention qui s'inscrit dans le cadre du CUCS.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que le supplément alloué à l'UNC est inscrit en fonds de réserve. Je rappelle que le fonds de réserve est une aide plafonnée qui sera versée en partie ou en totalité sur la base d'un projet présenté au Maire. En l'espèce, l'UNC souhaite faire l'acquisition d'un nouveau drapeau et a mis en place un système de souscription. La somme allouée par la ville est destinée à couvrir la différence entre le prix et ce qu'aura rapporté la souscription.

.....

M. LE MAIRE :

Y a-t-il des observations ? Non. Je sou mets donc cette délibération au vote.

Par délibération n°15/2009 en date du 30 mars 2009, le Conseil municipal a fixé le montant prévisionnel des subventions allouées aux associations et organismes extérieurs, pour 2009.

Suite aux demandes formulées par des associations et organismes extérieurs, il convient de modifier le tableau des subventions accordées pour 2009 de la manière suivante :

Organisme extérieur/ Association	BP 2009	BS 2009		Montant total subvention 2009
			Fonds de réserve ou projets spécifiques	
CCAS	942 320 €	+ 67 200 €		1 009 520 €
L'association AADEF- Médiation Enfance Famille	-	+ 900 €		900 €
ESGL	12 000 €	+ 1 500 €		13 500 €
UNC	1 500€		+ 1 200 €	2 700 €
EMGM	280 000€	+ 8 000 €		288 000 €
ACAP	6 000€	+ 600 €		6 600€
CUCS : CINEMAS 93	-	+ 500 €		500 €
La Boule trou marin	80 €	+ 150 €		230 €

Il est rappelé que le fonds de réserve est une aide plafonnée qui sera versée en partie ou en totalité sur la base d'un projet présenté au Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4, L 2122-21 et L 2313-1,

Vu la délibération n°15/2009 du Conseil municipal en date du 30 mars 2009 portant attribution des subventions aux associations et conventionnement avec celles recevant plus de 23 000 €,

Vu la délibération n°38/2009 du Conseil municipal en date du 29 juin 2009 relative à l'approbation de la convention avec l'AADEF pour assurer une médiation en faveur des jeunes,

Vu la réunion de la commission des finances du 5 novembre 2009,

Par délibération n°15/2009 en date du 30 mars 2009, le Conseil municipal a fixé le montant prévisionnel des subventions allouées aux associations et organismes extérieurs, pour 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ D'approuver la modification du tableau des subventions aux associations et organismes extérieurs telle que présentée ci-dessus.
- ✓ D'autoriser l'inscription au budget supplémentaire de la commune des dépenses correspondantes.

3. VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL relatif à la régularisation des travailleurs sans-papiers du tramway Porte des Lilas.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur VOLKOFF, représentant le groupe « A Gauche Autrement » dans la présentation du vœu au Conseil municipal.

Monsieur VOLKOFF :

Je ne crois pas avoir à faire un long préambule sur cette affaire. Par la presse, par les médias, ou tout simplement en allant discuter avec ces ouvriers qui participent à la construction du tramway à la Porte des Lilas, en ayant des échanges avec les organisations syndicales qui les soutiennent... J'imagine que chacune et chacun ici a pu se faire son idée, ou tout du moins avoir écho des débats qui ont eu lieu dans les conseils municipaux parisiens, ceci se passant sur le territoire de la ville de Paris même si cela se déroule aussi à nos portes. L'objet de ce texte ne sera donc pas une découverte.

Ainsi, depuis plusieurs semaines, des centaines de travailleurs sans-papiers se sont déclarés en grève pour réclamer leur régularisation, avec le soutien d'organisations syndicales. Parmi les différents sites en grève, à la Porte des Lilas, les grévistes occupent le chantier du tramway des maréchaux. Il s'agit de salariés intérimaires, travaillant pour un sous-traitant d'ERDF. Comme souvent en pareil cas, la précarité de leur présence en France favorise la précarité de leur statut professionnel : compte tenu de la durée et de l'importance du chantier, leur contrat de travail aurait dû de longue date être requalifié en CDI, comme en témoigne la répétition de leurs contrats de mission successifs.

La municipalité du Pré Saint-Gervais est attachée au respect des droits sociaux par les employeurs, en particulier ceux dont les salariés travaillent dans le proche voisinage de notre ville. Alors que le gouvernement tente de réactiver l'opposition artificielle entre identité nationale et immigration, elle souhaite également exprimer de façon plus générale son soutien aux démarches de régularisation de travailleurs sans-papiers.

C'est pourquoi le Conseil municipal du Pré Saint-Gervais, réuni le 9 novembre 2009, appuie les demandes de régularisation des travailleurs sans-papiers, et en particulier ceux de la ligne de tramway, ainsi que leurs revendications pour un statut d'emploi conforme à la réalité de leur activité.

Nous proposons, si ce vœu est adopté, qu'une copie soit envoyée à la Mairie de Paris ainsi qu'à la préfecture.

.....

M. LE MAIRE :

La parole est à Madame DEKNUDT.

Mme DEKNUDT :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Au nom du groupe « élus socialistes, personnalités et radicaux », je veux vous dire que nous voterons ce texte. Il correspond effectivement à ce que nous voyons tous les jours et ce que nous combattons. C'est une précarité à la fois d'emploi et de vie. En étant sans-papiers, ils rencontrent la difficulté d'avoir un travail correct, mais il peut aussi leur arriver n'importe quoi du jour au lendemain. Je crois que, pour la plupart d'entre nous, nous sommes passés à la Porte des Lilas, nous avons discuté avec eux. En tous cas, moi, je l'ai fait et je pense que c'est un combat important que nous devons mener. J'invite donc tous les élus à voter dans le sens de ce vœu ce soir.

M. LE MAIRE :

La parole est à Monsieur ROBINET.

M. ROBINET :

Merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais apporter également le soutien de notre groupe à cette initiative. En la rapprochant d'ailleurs de celle que nous avons pu soutenir en faveur des enfants menacés, scolarisés dans les écoles gervaisiennes. Il y a une similitude dans le statut, les conditions de vie de ces populations. Nous constatons aussi que l'identité nationale dont on parle beaucoup aujourd'hui est faite de l'identité de toutes les composantes de notre population, présentes sur le territoire national. J'apporte donc, au nom de notre groupe, notre soutien à ce vœu.

M. LE MAIRE :

La parole à Monsieur HEROUARD.

M.HEROUARD :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. J'aimerais demander aux rédacteurs de ce vœu à quelle préfecture souhaitent-ils adresser leur copie.

M.VOLKOFF :

C'est une question légitime effectivement, nous aurions pu y penser avant... La logique serait de l'envoyer à la préfecture de Paris puisqu'ils y travaillent et à celle de Seine-Saint-Denis puisque nous en dépendons. Mais je reconnais, Monsieur HEROUARD, que j'improvise cette réponse... Voilà donc ce que je propose. Après tout, l'envoyer aux deux préfectures ne peut pas faire de mal...

M.HEROUARD :

Merci beaucoup. Vous mettrez donc sûrement un « s » au mot préfecture dans votre texte... Cela étant, comme à l'accoutumée, on nous demande de délibérer sur des vœux et motions qui nous sont présentés 10mn avant le début de la séance, et des fois moins. Nous préférons donc ne pas participer au vote afin qu'il n'y ait nulle ambiguïté. Nous ne pouvons pas nous prononcer aussi rapidement.

M. LE MAIRE :

Je vous rappelle, Monsieur HEROUARD, que ceci est conforme aux termes du règlement intérieur que nous avons adopté ensemble, il me semble...

M.HEROUARD :

Certes, je suis d'accord. Mais je vous rappelle que je peux aussi très bien ne pas participer au vote.

M. LE MAIRE :

Oui mais la non participation ne fait pas l'objet du règlement intérieur alors que la présentation d'un vœu y est expressément prévue.

M.HEROUARD :

Vous avez raison, ce n'est pas dans la rédaction du règlement intérieur. Et je ne conteste pas le fait de le présenter.

